

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 19 mai (19/05/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,  
**Adjoints,**

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI,  
**Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET),  
**Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT EXCUSES :** M. Bernard MOUILLERAC, **Conseiller Municipal.**

Madame DESCAMPS est nommée secrétaire de séance.

## AFFAIRES CULTURELLES

19 – 19 mai 2022

### ***19. Restauration du tableau « la Cène »***

Rapporteur : Mme LOPEZ.

**Vu** l'arrêté de protection du 03/12/1997 inscrivant au titre d'objet le tableau « la Cène » sur la liste des monuments historiques,

**Considérant** le souhait de la commune de Moissac de poursuivre la restauration du tableau intitulé "La Cène",

**Considérant** le montant de la deuxième phase de restauration, s'élevant à 11 800 € HT,

**Considérant** que la participation financière de l'Etat, du Conseil régional d'Occitanie et du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne peut s'élever à 65% du montant global,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de poursuivre les interventions de restauration sur le tableau dénommé « la Cène »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Pour copie conforme  
Moissac le 23 mai 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :